

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2024 à 18 heures**Date de convocation : 15 NOVEMBRE 2024****Affiché le :**

L'an **DEUX MIL VINGT-QUATRE**, le **15 NOVEMBRE 2024**, à **18h00**, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la **Salle du Conseil**, sous la présidence de **Monsieur Francis CIPIERRE, Maire**, conformément à l'article L 2121/10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : CIPIERRE Francis, FARNIER Isabelle, CARISTAN Yves, DUBREUIL Pascal, MICOURAUD Laurence, DUVERNEUIL Dominique, Daniel, BALLOUT Jean-Paul, BUFFAT Virginie

ABSENT :

EXCUSES : Francis BODDART a donné procuration à Francis CIPIERRE
Laurent LEBOURGEOIS a donné procuration à Yves CARISTAN

SECRÉTAIRE Dominique DUVERNEUIL est élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la session du 25 Octobre 2024. Le procès-verbal est adopté et signé.

DELIBERATION N°2024/047 : DM AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants,

Décide de créer l'opération AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS et de modifier les inscriptions comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANT (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP 113 : REHABILITATION LOGEMENTS BARDET Constructions	2313	15 000		
OP 123: AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS Autres agencements et aménagements			2128	15 000
DEPENSES - INVESTISSEMENT				

DELIBERATION N°2024/048 : DM AMENAGEMENT ENTREE DE BOURG

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants,

Décide de modifier l'opération AMENAGEMENT ENTREE DE BOURG et de modifier les inscriptions comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANT (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP 113 : REHABILITATION LOGEMENTS BARDET Constructions	2313	10 000		
OP 119: AMFOND CONCOURS AMENAGEMENT ENTREE BOURG Subv. Grpt : Batiments, installations			2041512	10 000
DEPENSES - INVESTISSEMENT				

DELIBERATION N°2024/049 : CHANGEMENT DELEGUE SMD3

Vu l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions régissant le fonctionnement des organismes pour lequel il est procédé à la désignation de délégués (Article L 5212.7 du C.G.C.T.)

- Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner les délégués appelés à représenter la commune de SAINT MARTIAL D'ALBAREDE au sein des différents syndicats intercommunaux et organismes divers auxquels la commune adhère.

- Considérant que Mme DUVERNEUIL Dominique souhaite ne plus être déléguée du Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne

Il est aussitôt procédé à l'élection pour la remplacer :

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DES DECHETS DE LA DORDOGNE

Est désigné : Délégué titulaire : **FARNIER**

Est désigné : Délégué suppléant : **LEBOURGEOIS**

DELIBERATION N°2024/050 : ACQUISITION TAILLE-HAIE

M. Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'acheter un taille-haie afin de remplacer celui des agents techniques.

L'entreprise Ginestie propose de reprendre l'ancien Taille-Haie pour un montant de 130€ et de déduire cette reprise de la facture globale d'achat qui est de 829€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'acquisition du taille-haie
- **AUTORISE** la reprise de l'ancien taille-haie

DELIBERATION N°2024/051 : DM REGULARISATION PAYE

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants,

Décide d'augmenter les crédits pour les salaires et ses charges comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANT (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Autres	65888	3100		
Rémunération principale titulaires			64111	1700
Cotisations aux caisses de retraites			6453	1400
DEPENSES – FONCTIONNEMENT		3100		3100

La séance est levée à 19h30

LE MAIRE
CIPIERRE Francis

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Dominique DUVERNEUIL